

LE DOSSIER

Déchets

ON PARIE QUE
VOTRE GESTE COMPTE ?



L'ACTU

BUDGETS 2021
10 projets à suivre
MOBILITÉ
Plus de transports collectifs en 2022

VOS DÉMARCHES

L'agglomération mise sur la proximité

THONON AGGLOMÉRATION

2, place de l'Hôtel de Ville
BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex
04 50 31 25 00
www.thononagglo.fr

25 COMMUNES, UNE MÊME DYNAMIQUE

Allinges	Lully
Anthy-sur-Léman	Le Lyaud
Armoy	Margencel
Ballaison	Massongy
Bons-en-Chablais	Messery
Brenthonne	Nernier
Cervens	Orcier
Chens-sur-Léman	Perrignier
Douvaine	Sciez
Drailant	Thonon-les-Bains
Excenevex	Veigy-Foncenex
Fessy	Yvoire
Loisin	

Le Magg' n°5 - Mars 2021

Directeur de la publication : Christophe ARMINJON

Rédacteurs en chef : C. Blondet, C. Joly

Rédaction : BeVerb, service communication

Design & mise en page : Kalistene Annecy

Impression : Fabrègue Imprimeur - Bois Joli BP 10 - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Imprimé sur du papier PEFC (issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées)

Crédits Photos : Atelier Wolf et Associés : p.3 (base des Clerges) ; Ixalp Drones : p. 3 (Les Granges-Les Chambrettes), p. 4 (Douvaine), p. 7 (base nautique de Sciez), p. 22 (Douvaine ; Les Granges-Les Chambrettes) ; Y. Tisseyre : p.5 (transports et parking Thonon), p.8 (RLPi), p.10 à 15 (déchets), p.18 (R. Geneston), p. 19 (services publics), p. 20 (vidéoprotection, CAF), p. 20 (Dr. Lion et Blunier), p.22 (ViaRhôna Anthy), p.23 (compostage) ; Ville de Thonon-les-Bains - Antoine Berger : p.8 (économie) ; Pôle ressource du Chablais : p.14 (vente éphémère) ; Destination Léman : p.23 (Châteaux Allinges). Istock.

Dépôt légal : mars 2021

N° ISSN : 2677-8742

Tirage : 47 000 exemplaires



Pour rester connecté à l'actualité de Thonon Agglomération,

inscrivez-vous à la newsletter
sur www.thononagglo.fr
et suivez-nous sur



Edito



CHRISTOPHE ARMINJON,
PRÉSIDENT DE THONON AGGLOMÉRATION

Madame, Monsieur,
Chers Concitoyens,

L'Agglomération avance, et 2021 marquera une nouvelle étape vers la mise en œuvre de projets structurants pour notre territoire.

Avec près de 100 000 habitants, 41 millions d'euros d'investissement, et présentant un ratio de fonctionnement modéré (à l'image des 18 % de masse salariale), Thonon Agglomération est un acteur majeur du Chablais. Il lui faut désormais assumer pleinement ce rôle moteur et fédérateur qui nous assure de peser dans la relation avec nos partenaires publics français et suisses.

“ **Thonon Agglomération
est un acteur majeur du Chablais.** ”

L'ensemble "communes et agglomération" (le bloc communal) travaille à mieux définir l'articulation avec chaque commune, le maire et son conseil municipal devant rester les élus de référence pour la population, tandis que l'Agglomération fournit des services de base : eau potable, assainissement, collecte et traitement des déchets, transport collectif, prévention de la délinquance...

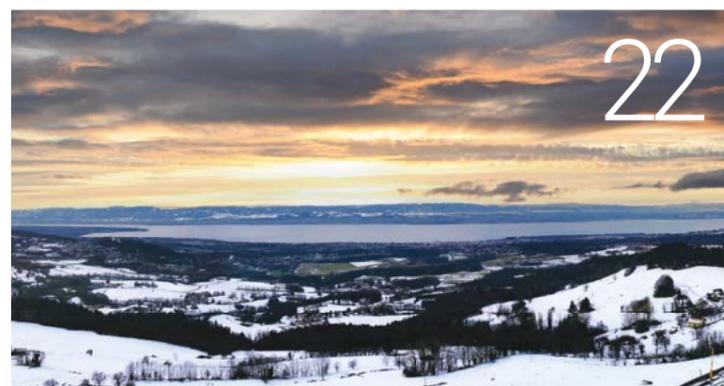
Une partie des services techniques et administratifs de l'Agglomération devra donc être déconcentrée pour venir en appui des communes, au plus proche de vous.

En charge de l'aménagement de l'espace, du développement économique, des mobilités, de l'équilibre social de l'habitat et de la protection de l'environnement, l'Agglomération porte toutes les politiques publiques à partir desquelles nous construisons le Chablais de demain : dynamique, solidaire et résilient.

C'est l'une des raisons qui fondent la demande de rattachement de la commune de Publier, dont le développement est étroitement lié au nôtre.

Avec le Pays d'Evian, nous pouvons constituer un ensemble cohérent, en prise avec notre bassin de vie, et capable de développer des synergies fortes avec nos voisins des vallées d'Abondance, d'Aulps et du Brevon.

C'est pourquoi je formule le vœu que les réflexions entreprises avec mes homologues, présidents des Communautés de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance (CCPEVA) et du Haut Chablais (CCHC), aboutissent rapidement à un renforcement de notre identité chablaisienne.



SOMMAIRE

04 > 09

à LA UNE

- Publier bientôt au sein de Thonon Agglomération ?
- Entreprises : aide financière et solution clé en main
- BUDGETS 2021 : 10 PROJETS À SUIVRE

10 > 17

DOSSIER

**Déchets : on
parie que votre
geste compte ?**

18

à GIR ENSEMBLE

- Alimentation : produire localement

19

à (SA)VOIR

- Services publics : l'Agglo mise sur la proximité

20

à VOS CÔTÉS

- Déploiement de la vidéoprotection

21

à ACTEURS DE L'AGGLO

- Docteurs François-Xavier Lion et Jonathan Blunier

22

à ACTIONS

- Orcier-Le Lyaud : travaux aux Granges et aux Chambrettes

23

à GENDA

ÉQUIPEMENTS

Un nouveau complexe sportif à Douvaine

Le gymnase devrait laisser place à un équipement reconstruit à neuf pour former un nouvel ensemble sportif avec la future piscine. L'emplacement rendu disponible facilitera la circulation et le stationnement au collège et sur le site.



L'actuel gymnase du collège du Bas-Chablais jouxte le terrain qui accueillera la future piscine intercommunale. Construit dans les années 80, il nécessite d'être réhabilité par le biais d'importants et coûteux travaux de mise aux normes, notamment sur le volet énergétique. L'hypothèse d'une construction neuve, associée au projet de piscine, a ainsi été interrogée à l'automne 2020 à l'occasion des dernières études. Conclusion : une mutualisation des locaux et des coûts de fonctionnement serait économiquement très favorable. Le projet s'oriente donc vers la création d'un véritable complexe sportif. L'entreprise chargée de la maîtrise d'œuvre devrait être désignée dans l'été, avec pour objectif le dépôt d'un permis de construire au premier semestre 2022.



90 994

C'EST LE NOMBRE D'HABITANTS VIVANT DÉSORMAIS SUR LE TERRITOIRE DE THONON AGGLOMÉRATION,

seconde intercommunalité du département après celle d'Annecy*. Avec une augmentation de 1,6 % en un an, nos 25 communes regroupent désormais 10,9 % de la population de la Haute-Savoie.

* Données insee en vigueur au 1^{er} janvier 2021

INTERCOMMUNALITÉ

PUBLIER BIENTÔT AU SEIN DE THONON AGGLOMÉRATION ?

À la seule initiative de son Conseil municipal, Publier a délibéré en octobre 2020 afin de rejoindre Thonon Agglomération. Depuis la loi promulguée en 2019, une commune peut en effet demander un rattachement à une autre intercommunalité sans l'aval de sa communauté d'origine. La procédure prévoit alors d'interroger l'intercommunalité sollicitée, puis, si la délibération est favorable, de recueillir l'avis de chaque commune dans un délai de trois mois. Ces avis sont ensuite transmis à la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) et au Préfet, qui prendra sa décision. L'enjeu d'un tel rattachement, une première historique dans le Chablais comme en France, est de trouver le juste équilibre territorial (dans toutes ses composantes : financière, économique, sociale...) qu'engendre une redéfinition du périmètre des intercommunalités concernées.



Christophe Arminjon, Président de Thonon Agglomération, et Jacques Grandchamp, maire de Publier.

DRANSE

Commencer les travaux en 2021

Programmés en 2021 et 2022, les travaux de restauration de la Basse-Dranse (Thonon-les-Bains, Marin et Publier) constitueront un véritable "coup de pouce" à la nature. Ils ont pour objectifs de retrouver la dynamique de la rivière, de favoriser la biodiversité et de prévenir les risques d'inondations. En 2021, ils seront précédés d'une enquête publique dont les dates restent à être fixées par les services de l'État. Une occasion de notifier vos remarques et propositions sur le projet.

Soyez informés du lancement de cette enquête publique en vous abonnant à la page Facebook @ThononAgglo



MOBILITÉ

DAVANTAGE DE TRANSPORTS COLLECTIFS DÈS 2022

Thonon Agglomération a lancé fin 2020 une consultation pour choisir le nouvel exploitant de ses transports collectifs : les bus urbains, les cars interurbains et le funiculaire seront gérés par une seule entité, permettant de simplifier vos déplacements. L'offre sera à cette occasion développée : certaines communes, non desservies actuellement, le seront. De nouvelles connexions seront possibles entre l'est et l'ouest de l'agglomération, mais aussi entre le nord et le sud. Les correspondances seront facilitées en gares, mais aussi avec les offres de mobilité existantes et futures autour des RD 1005 et RD 903. À Thonon-les-Bains, le secteur de la place des Arts continuera d'être desservi mais ne constituera plus un terminus comme actuellement. Une évolution de la motorisation des bus est enfin envisagée.

URBANISME

Les thononais invités à s'exprimer



"Comment tendre vers un développement équilibré de la ville, résolument inscrit dans la transition écologique et les besoins du citoyen" ? C'est la question qui va prochainement être posée par la Ville de Thonon à ses habitants, à l'occasion des Assises locales du développement urbain. Thonon Agglomération sera associée aux différents temps de concertation et d'échanges au regard de ses compétences propres : élaboration à venir d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) pour les 25 communes du territoire, habitat, mobilité, gestion des déchets...

Plus d'informations : www.ville-thonon.fr



MOBILITÉ

Stationnement en gare de Perrignier

La désignation imminente du concessionnaire en charge de la réalisation de la liaison autoroutière Machilly-Thonon va enfin permettre au projet d'avancer : c'est avec cet interlocuteur nouveau, chargé de la suppression du passage à niveau de Perrignier, que Thonon Agglomération va pouvoir coordonner l'aménagement du pôle gare. Un parking de plus grande capacité va être créé le long de la voie ferrée, sur des terrains propriété de la SNCF. Le chantier sera conduit d'ici à fin 2021 sous la maîtrise d'ouvrage de Gares et Connexions, comme pour le parking de Thonon.

568 places à Thonon

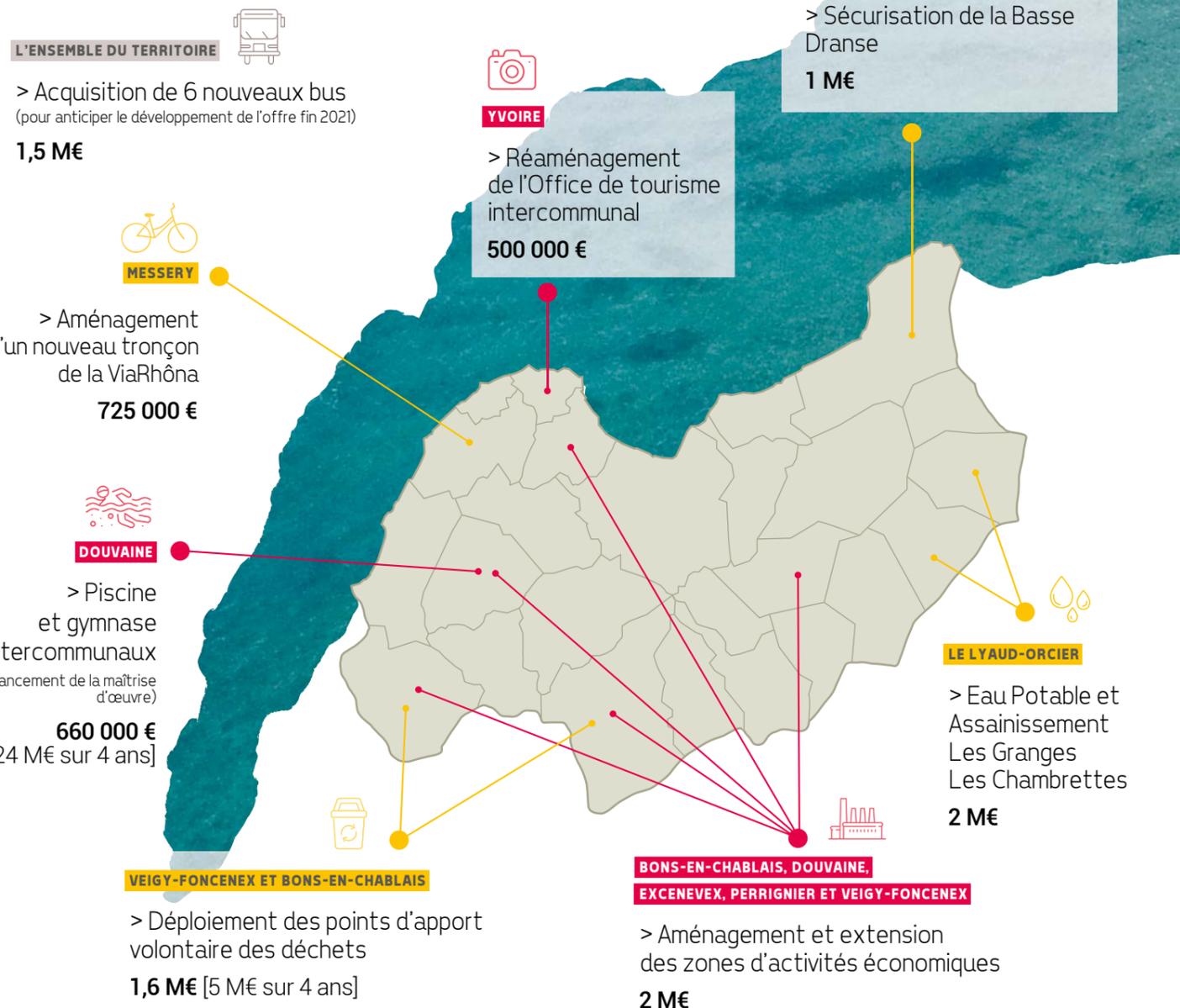


Le pôle gare de Thonon poursuit sa mue avec l'ouverture début février d'un nouveau parc de stationnement. Thonon Agglomération a participé à son financement à hauteur de 1,2 M€ HT. Vous pouvez aussi à présent emprunter la nouvelle passerelle piétonne, qui dessert les quais et assure la liaison avec la place de Crête.

► BUDGETS 2021

10 projets à suivre cette année

Sans augmenter la fiscalité, Thonon Agglomération consacrera plus de 40 M€ aux investissements avec le lancement et/ou la concrétisation de nombreux projets structurants. Florilège.



INSTANTANÉ



BASE NAUTIQUE DE SCIEZ LA RECONNAÎTREZ-VOUS ?

Après de longs mois de travaux, sa mue est désormais terminée. Deux nouveaux pontons, un pour la pratique de l'aviron et un pour la pratique de la voile, avaient été mis en place côté lac à l'automne. Les travaux paysagers et d'aménagement du parking se sont terminés durant l'hiver. L'association Base Nautique de Sciez, en charge de sa gestion, a pu prendre possession de l'ensemble des locaux. La restructuration de cet équipement communautaire, financé par Thonon Agglomération, aura coûté au total près de 3,8 M€ HT, et bénéficié de l'appui financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie.

Plus d'informations sur les activités proposées : voileasciez.fr – Tél. 04 50 72 62 77



CONCOURS JEUNES TALENTS

#BalanceTaDanse

Plus que jamais, la pratique artistique peut être source de vitalité et d'échanges. Dans le contexte de la crise sanitaire, l'école de musique et de danse de Thonon-les-Bains propose à tous les jeunes de l'agglomération de participer au concours de danse en ligne #BalanceTaDanse. Avis aux jeunes talents ! Faites vivre la liberté d'expression et envoyez vos vidéos (téléphone, caméra...) à danse.emdt@emtl.fr

Pour les 12-25 ans - Date limite d'inscription : 1^{er} mai 2021 - Plus d'infos et règlement du concours sur www.emtl.fr

L'ACTU DES RÉSEAUX

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ QUI VOUS A MOBILISÉS DERNIÈREMENT

f Le forum Partir à l'étranger... en live ! Du 7 au 11 décembre, le forum Partir à l'étranger, en version 100% numérique, vous proposait un Facebook Live par jour, avec des témoignages de professionnels et de jeunes voyageurs. Pas moins de 550 personnes ont été au rendez-vous. Vous l'avez raté ? Les vidéos restent bien sûr visibles sur nos réseaux sociaux et notre site internet !



in Thonon Agglomération recrute

8 offres d'emploi publiées ces trois derniers mois.



▶ Le reportage à la une
Avec Odyssee ensemble & Cie, découvrez le programme d'une résidence qui vous fera monter (bientôt, on l'espère) sur scène !



URBANISME

UN RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL POUR ENCADRER L’AFFICHAGE EXTÉRIEUR



Seuls 32 % des dispositifs de publicités et de pré-enseignes implantés sur l’agglomération sont conformes à la réglementation nationale.

Publicités, enseignes et pré-enseignes participent à la bonne visibilité des activités économiques, commerciales, culturelles ou associatives. Mais pour limiter leur impact visuel sur nos paysages et notre cadre de vie, leur implantation doit être mieux encadrée au niveau local. C’est le rôle du règlement intercommunal qui est en cours d’élaboration : ce document d’urbanisme fixera d’ici au printemps 2022 les règles à respecter sur les 25 communes de l’agglomération. Il se substituera aux règlements communaux en vigueur à Thonon-les-Bains, Anthy-sur-Léman, Douvaine, Massongy et Sciez. Habitants, professionnels, associations et acteurs locaux sont associés à la démarche.

Plus d’infos : www.thononagglomeration.ch (rubrique Urbanisme).

ÉCONOMIE

Entreprises : aide financière et solution clé en main !



DÉVELOPPER SES SERVICES EN LIGNE

En tant que commerçant ou artisan, vous souhaitez surtout proposer vos services ou produits en ligne ? Thonon Agglomération a mené une étude pour déterminer une stratégie de digitalisation pour les commerces de chaque centre-ville afin de proposer un levier d’aide et d’accompagnement : *“il est impératif de développer cette culture de la digitalisation des services des entreprises, toutes entités confondues”*, affirme Claude Manillier, Vice-Président de Thonon Agglomération en charge de la Stratégie du développement et de l’innovation économique. *“Pour cela nous devons donner les moyens aux commerçants et chefs d’entreprise d’acquérir des compétences spécifiques, en travaillant en collaboration avec les autres intercommunalités du Chablais pour une meilleure visibilité de l’offre”*.

Les communes de l’agglomération peuvent désormais s’appuyer sur cette étude pour la mise en œuvre d’actions opérationnelles, notamment auprès des commerces de centre-ville qu’elles accompagnent au plus près.

Vie des quartiers : des adultes-relais au service des habitants



Faciliter l’accès aux services publics pour les habitants des quartiers de Thonon, Bons-en-Chablais, Sciez ou encore Douvaine : ce sera l’une des missions des deux adultes-relais qui seront prochainement recrutés par l’agglomération. Ces médiateurs seront présents sur le terrain pour créer du lien entre les habitants, les orienter vers les interlocuteurs publics adaptés à leurs besoins et encourager les initiatives citoyennes au sein de ces quartiers. Ils interviendront sous la coordination d’un nouveau chef de projet recruté pour l’animation du contrat de ville.

COPROPRIÉTÉS + DE 40 LOGEMENTS

Lancez-vous dans un projet de rénovation énergétique !



Vous êtes copropriétaires au sein d’un immeuble et souhaitez faire des travaux de rénovation énergétique dans des parties communes ? L’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) de Thonon Agglomération vous accompagne pour la réalisation de travaux d’isolation. Un accompagnement global gratuit (audit, conseils techniques, etc.) et des aides financières sont mobilisables. Pour en bénéficier, votre syndic de copropriété peut répondre à l’appel à projet de Thonon Agglomération, dont la première session est prévue en mars-avril 2021.

Plus de renseignements : Bonnin-Demarchi : tél : 04 56 48 00 11 - contact@bonnin-demarchi.fr

BONS-EN-CHABLAIS

LA NOUVELLE DÉCHETTERIE OUVRE SES PORTES !



Au sein de la zone d’activités économiques des Bracots (rue de Cornillat), ce nouvel équipement sera accessible à tous les habitants de l’agglomération courant mars. Redimensionnée et mieux équipée, la nouvelle déchetterie intercommunale permettra de répondre à une fréquentation croissante, dans les meilleures conditions possibles de confort et de sécurité.



Mouchoirs, masques et gants usagés

Pour des raisons sanitaires et par mesure de précaution, ils sont à jeter dans un premier sac plastique dédié, résistant et disposant d’un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d’être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères.

Donnez une seconde vie à vos couettes et oreillers !



Vous pouvez à présent les déposer à la déchetterie de Douvaine et – dès son ouverture – à la nouvelle déchetterie de Bons-en-Chablais. En partenariat avec Eco-mobilier, l’éco-organisme agréé par l’État, ceux-ci seront triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d’énergie.

Votre bac à ordures ménagères est-il bien adapté ?

Pour faciliter le travail des agents de collecte et limiter les risques sanitaires et traumatiques dans l’exercice de leur métier, il est important que les contenants soient conformes à la réglementation : les récipients agréés (norme NF-EN 840) sont les bacs à roulettes avec couvercle, équipés d’un système d’accrochage frontal. Ils doivent être en matière plastique de haute résistance et d’une contenance minimale de 120 litres pour un maximum de 770 litres.

*Uniquement pour les foyers domiciliés en habitat individuel et concernés par une collecte en porte-à-porte



DÉCHETS

On parie que votre geste compte ?

« CHANGER DE MODÈLE DE CONSOMMATION ET DE FAÇON DE VIVRE SE FAIT PAR DES PETITS GESTES AU QUOTIDIEN »



Il y a urgence, la planète déborde. Jeter n'est plus un geste anodin et les solutions alternatives existent. Changer nos habitudes, c'est d'abord changer quelques gestes au quotidien, accompagnés par les politiques publiques de notre agglomération. Et si je ne fais pas tout, est-ce une raison pour ne rien faire du tout ? Non ! Car l'enjeu est de taille et chaque geste compte. Explications.

Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas !

La production de déchets augmentera de 70 % d'ici 2050, alerte la Banque Mondiale dans un rapport rendu public le 20 septembre 2018. Catastrophe ? Oui, si l'on tient compte du fait que l'élimination des déchets est responsable d'environ 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Plus de 640 kg de déchets ménagers et assimilés ont été produits par chacun d'entre nous sur le territoire en 2019 (toutes filières confondues : ordures ménagères, déchets recyclables et dépôts en déchetteries), quand la moyenne régionale est à 548 kg par habitant. Au total sur l'agglomération, cela représente plus de 55 000 tonnes sur une année ! Après avoir reculé assez nettement en France, quand la consommation des ménages stagnait, la production de déchets ménagers et assimilés est repartie à la hausse. **Au niveau local, si la production d'ordures ménagères baisse légèrement, au contraire les dépôts continuent d'augmenter en déchetteries.** Le constat est mécanique : plus nous consommons, plus nous jetons. Un produit, pour être fabriqué, est à l'origine d'extraction de matières premières du sol ou des sous-sols : pétrole, coton, bois, minéraux comme le fer ou le lithium. Ce cycle de production de déchets linéaires est un modèle obsolète compte tenu des défis climatiques qui nous attendent. Mais nous avons le pouvoir : le pouvoir d'agir et ce, dès l'achat.



L'ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN KG PAR HABITANT DEPUIS 2015



LE SUCCÈS DES ESPACES TRI*

- +56% d'emballages recyclables déposés
- +58% de papier
- +43% de verre

* Comparaison des performances de tri par habitant et par an entre les communes de Thonon Agglomération (hors ville de Thonon) et la moyenne des performances constatées à Douvaine et à Soez (communes en apport volontaire).

Quelles solutions ? Changer de modèle !

Et les alternatives existent. **L'économie dite circulaire limite le gaspillage des ressources et l'impact environnemental** lors des différents stades de vie des produits. Changer de modèle de consommation et de façon de vivre se fait par des petits gestes au quotidien qui peuvent avoir de grandes conséquences. Ainsi l'économie circulaire, c'est prioriser le réemploi (je ne jette plus, je donne, je répare, je revends) et c'est là notamment le sens de la création d'une recyclerie sur le territoire, soutenue par l'agglomération (lire p.14). C'est aussi la valorisation et la création d'emplois locaux, et à plus-value environnementale. Mais le mieux c'est la prévention, c'est-à-dire ne pas produire de déchets, comme le permet la pratique du compostage ou l'utilisation du service de broyage des végétaux ! Enfin, je peux aussi m'équiper de façon écoresponsable, refuser les produits trop emballés, etc.

ET SI AU LIEU DE JETER, JE DÉPOSAIS ?

L'objectif est bien de produire moins de déchets. Cependant, tendre vers le zéro déchet est un objectif, le chemin pour y parvenir est jalonné de gestes responsables. Le premier d'entre eux : déposer au bon endroit. **Le verre se recycle à l'infini, le papier également, pourquoi les jeter dans le sac à ordures ménagères où ils seront tout simplement brûlés ?** Afin de vous aider à organiser votre dépôt, Thonon Agglomération déploie progressivement sur le territoire des espaces-tri : ce sont des plateformes accueillant des conteneurs pour les ordures ménagères mais aussi pour les produits recyclables (papier, plastiques, verre). Ces points sont déjà déployés à Sciez et à Douvaine, avec des résultats très positifs.



En mars les habitants de Loisin et de Ballaison recevront la visite de messagers du tri. Objectif : répondre à toutes leurs questions autour du passage à l'apport volontaire des ordures ménagères.



Le déploiement de nouveaux espaces-tri (ici à Ballaison) permet d'augmenter considérablement la collecte des emballages recyclables, du verre et du papier.



1 conteneur à ordures ménagères remplace 7 bacs à roulettes.

Respecter la propreté des espaces-tri et ne pas déposer de déchets au pied des conteneurs, c'est aussi faire preuve de civilité ! Tout dépôt sauvage constitue par ailleurs une infraction qui peut faire l'objet d'une amende de 35 € à 1500 € (code pénal) et/ou de 1 500 € à 15 000 € (code de l'environnement).

Ils ont été dernièrement installés pour les habitants de Ballaison et de Loisin, et vont être mis en service début avril. Et à Thonon, la possibilité d'en installer au pied des grands ensembles est à l'étude. Bienfaits pour la planète mais également pour nos porte-monnaie : le coût de la collecte en porte à porte s'élève à 55 € HT par tonne quand, en espace-tri, il s'élève à 44 € HT.

LES EMBALLAGES TRIÉS NE FINISSENT PAS EN FUMÉE !

Les emballages que nous trions sont en très grande majorité recyclés en France. Sur les 3,5 millions de tonnes d'emballages ménagers recyclés en 2018, 84,5 % l'ont été en France, 15 % en Europe et 0,5 % ailleurs dans le monde. Et la traçabilité de ces déchets est vérifiable. Une fois déposés dans les bacs jaunes, les emballages sont collectés par Thonon Agglomération qui les trie et les vend à des entreprises spécialisées dans le recyclage.

Or l'entreprise doit déclarer où les tonnes d'emballages sont recyclées et attester que leur recyclage a bien été effectué. Pour cela, des certificats sont fournis. Depuis le lancement de la collecte sélective des emballages en 1992 (celle du verre avait commencé dès les années soixante-dix), la France a privilégié des installations de recyclage de proximité, sur son territoire et chez ses voisins européens pour développer l'économie circulaire dans l'Union Européenne.



Les emballages et le papier collectés sur l'agglomération sont dirigés vers un centre de tri à Thonon. Chaque matériau suivra ensuite des filières de traitement et de valorisation spécifiques.

Le coût des déchets

Trier et réduire ses déchets, c'est aussi mieux maîtriser les coûts de collecte et de traitement.

Les erreurs de tri entraînent également un surcoût de 176 € par tonne traitée. En ne déposant pas au bon endroit, vous pouvez par ailleurs mettre en danger la santé des personnes dans le centre de tri (pour les déchets de soins infectieux par exemple, qui se retrouvent trop souvent dans le bac jaune). Thonon Agglomération a globalement maintenu jusqu'à présent le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), grâce aux efforts accomplis tout en réalisant des investissements : déploiement des espaces-tri et nouvelle déchetterie de Bons-en-chablais. Il n'y a qu'en poursuivant nos efforts que nous pourrions maintenir ce taux.

le chiffre

9,8 M€

le coût annuel de la gestion des déchets sur l'agglomération

DÉPOSER DU VERRE

Dans le conteneur à verre
1,8 €
 / HABITANT



Dans les ordures ménagères
53 €
 / HABITANT



DÉPOSER DES EMBALLAGES OU DU PAPIER

Dans le conteneur de tri
10 €
 / HABITANT



Dans les ordures ménagères
53 €
 / HABITANT



Coût aidé moyen. Source : ADEME - référentiel national des coûts, édition 2019

Déchetteries : *la solution... mais pas que !*

Bois, gravats, encombrants, etc. : certains déchets sont impérativement à déposer en déchetterie.

Mais pour d'autres, notamment les végétaux ou objets réutilisables, des alternatives existent.

Sur le territoire, Thonon Agglomération gère quatre déchetteries : à Allinges, Bons-en-Chablais, Douvaine et Sciez*. Les déchets ainsi déposés sont valorisés auprès des filières spécialisées. Mais certains déchets peuvent tout aussi bien rester... à la maison. Avec 120 kg par personne de déchets verts déposés dans les déchetteries, le territoire cumule l'un des ratios les plus importants de la région. Or précisément **les déchets verts peuvent être valorisés au jardin**. Thonon Agglomération vous propose de vous équiper à tarif avantageux d'un composteur, qui permettra de déposer une partie de vos déchets du jardin mais pas seulement : tous les déchets organiques (restes de cuisine, épluchures) peuvent éviter la poubelle et nourrir vos plantations. Des ateliers pour vos bonnes pratiques sont également proposés. Enfin, un service de broyage à domicile est mis à votre disposition. Saisonnier et gratuit, il vous permet de broyer les branchages et les déchets verts les plus encombrants qui proviennent des tailles de haies et d'élagage.

*Celle de Thonon étant gérée par le SERTE (Syndicat d'Épuration des Région de Thonon et Evian)



Les volumes de déchets collectés en déchetteries sont toujours plus importants (5 % d'augmentation entre 2018 et 2019). Près de 40 % des apports sont des végétaux.

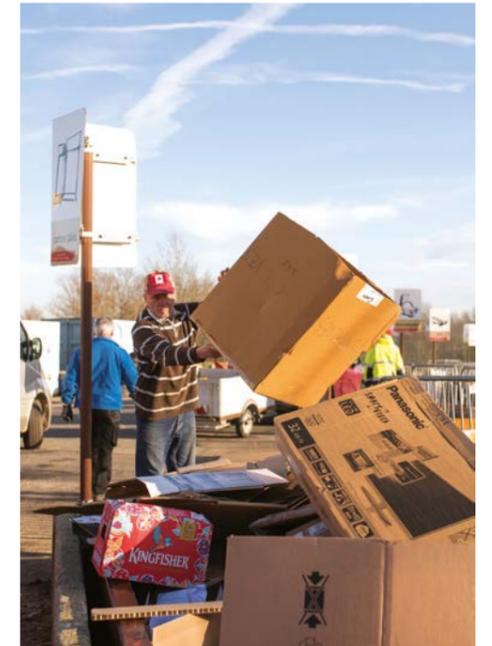


EN VOUS ÉQUIPANT D'UN COMPOSTEUR*, VOUS POUVEZ RÉDUIRE DE 30 % LE POIDS DE VOTRE POUBELLE, SOIT ENVIRON 7 SACS DE 50 LITRES PAR PERSONNE ET PAR AN.

*Procurez-vous un composteur à tarif préférentiel! Infos : www.thononagallo.fr

COMPOSTER EN IMMEUBLE ?

Thonon Agglomération étudie la faisabilité du projet et, s'il est réalisable, vous accompagne dans sa mise en place, notamment en mettant à disposition des composteurs en pied d'immeuble ou de résidence.



LE PROBLÈME DU CARTON BRUN

Vos cartons d'emballage, s'ils ne passent pas dans les bacs jaunes, c'est qu'ils ne doivent pas s'y trouver ! En effet, le carton dit brun ou ondulé est souvent trop grand et bloque la machine de tri. Quand vous les laissez à côté du bac et qu'ils prennent l'humidité, ils se collent aux autres déchets papiers et plastiques et ne sont plus récupérables. Ils sont alors considérés comme des refus de tri. **Il faut donc les apporter en déchetterie.**

Une fois dans la benne à cartons, ils sont acheminés vers une usine de recyclage pour être transformés en nouveaux cartons ondulés. Ils peuvent être recyclés une dizaine de fois.

Devant l'augmentation de ces emballages, Thonon Agglomération développe aussi des points d'apport volontaire spécifiques pour ce déchet qui fait l'objet de recettes financières pour l'agglomération.

Enfin, les dépôts hors règlement de collecte, c'est-à-dire les dépôts autour des points d'apport volontaire sont devenus trop courants et coûteux aux communes comme à l'intercommunalité (en temps, en nettoyage, etc.). Les contrevenants vont être désormais plus régulièrement et plus fortement amendés.

LA RECYCLERIE : SOLUTION D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Thonon Agglomération soutient ce projet qui est complémentaire aux "Zones de gratuité" organisées deux à trois fois par an sur le territoire. L'objectif est de construire un lieu-ressource dans lequel les objets trouvent une seconde vie mais aussi où l'on disposera d'information sur les façons de mieux consommer. Ce projet d'envergure pour l'environnement comporte également un volet social important, étant piloté par 7 associations : l'Atelier Re-Née, Chablais Insertion, l'épicerie sociale AIDERS, Le Repair Café, Le Fab Lac, Chablais Inter-Emploi et Tri-Vallées. Il favorisera la réinsertion professionnelle sur l'agglomération avec la création potentielle d'une trentaine d'emplois. Dans l'immédiat, les études se poursuivent pour arrêter le choix d'un local à Anthy-sur-Léman, et le fonctionnement futur de la recyclerie.



En septembre 2020, une vente éphémère avait été organisée avec succès à Anthy-sur-Léman : meubles, objets de décoration, équipements électroniques, ou encore matériel de puériculture étaient mis en vente à prix doux. Tous ces objets avaient été collectés, nettoyés et - au besoin - réparés, après avoir été récupérés dans les déchetteries de Douvaine mais aussi de Vinzier. Objectif : tester très concrètement les différentes étapes de fonctionnement de la future recyclerie.

Et dans ma poubelle que reste-t-il ?

L'objectif de ce nouveau mode de fonctionnement circulaire est bien évidemment de tendre vers le zéro déchet, que les déchets ne soient plus jetés mais réutilisés, réemployés, en favorisant aussi la valorisation organique et le tri sélectif. **Les avancées dans ce dernier domaine progressent : les consignes de tri seront encore simplifiées d'ici à 2022.**

Alors que jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons étaient recyclés, et grâce à la recherche et au développement de la filière : les pots de yaourt, les barquettes et les films plastiques seront tous à mettre dans le bac jaune, plus d'hésitation ! Cette simplification a un double objectif, bien sûr, vous faciliter les gestes pour trier davantage et alléger vos poubelles mais aussi collecter massivement pour permettre la mise en place de solutions industrielles de traitement. Dans ce cadre, Thonon Agglomération participe actuellement à une étude sur le potentiel regroupement d'unités de traitement à l'échelle de la Savoie et de la Haute-Savoie. Vous serez informés de la date et des modalités de mise en œuvre de cette évolution en temps voulu.



LES JOURS DE COLLECTE ÉVOLUENT DÈS CE MOIS DE MARS POUR UN GRAND NOMBRE DE FOYERS THONONNAIS.



RÉORGANISATION DE LA COLLECTE À THONON

Par sa superficie et la diversité de ses habitats, la collecte dans la ville-centre n'est pas toujours évidente. S'appuyant sur les conclusions d'un bureau d'études, Thonon Agglomération a réorganisé ses tournées afin d'optimiser les trajets, mais aussi de gagner en cohérence et en répartition des tonnages. Les jours de collecte évoluent dès ce mois de mars pour un grand nombre de foyers thononnais.

10 gestes simples pour réduire mes déchets

1 Je me **pose toujours la question** de mon besoin avant l'achat

2 Je limite les emballages en **achetant en vrac ou à la coupe**

3 Je privilégie **l'achat local** plutôt que sur internet

4 J'appose un **stop pub** sur ma boîte aux lettres (demandez-le à l'agglomération !)



5 J'évite le **gaspillage alimentaire** (recettes antigaspi à retrouver sur Internet)

6 Je **composte** les épluchures et les restes de cuisine

7 Mes déchets verts... **restent au jardin** (thononagglomeration.fr/mes-dechets-j'y-veille)



8 Je **donne les vêtements ou objets** dont je ne veux plus (associations, conteneurs Atelier Re-Née, etc.) ou je les vends sur les sites spécialisés



Lorsque j'ai fait tous ces gestes, j'applique les consignes de tri !

9 Je **répare** plutôt que de jeter

10 J'évite de **consommer des produits à usage unique** (vaisselle, lingettes, etc.)



QUESTIONS À... JOSEPH DÉAGE

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA PRÉVENTION, DU TRI, DE LA COLLECTE ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE ?

La majorité d'entre nous fait des efforts pour trier correctement, déposer au bon endroit, etc. grâce aux services de Thonon Agglomération, qui met à disposition un ensemble de moyens pour que les déchets soient collectés, triés ou revalorisés. Les dépôts sauvages sont très rares par exemple ; on ne retrouve plus de pneus dans la nature. Mais aujourd'hui, l'urgence s'est imposée. Il faut que nous franchissions un cap supplémentaire et changions de modèle. Le poids de nos poubelles est trop important. Une prise de conscience individuelle et nationale est nécessaire : nous ne pouvons plus consommer comme avant et les industriels ne peuvent plus emballer aussi comme avant.

COMMENT L'AGGLOMÉRATION AIDE-T-ELLE LE CITOYEN ?

Nous faisons de la prévention, notamment sur l'aspect mieux consommer pour moins jeter, mais il y a aussi des structures et des services à disposition. L'apport volontaire des ordures sur les espaces-tri a cette vertu de concentrer les bons gestes au même endroit. Et les résultats sont au rendez-vous ! Nous proposons aussi des composteurs à des tarifs préférentiels ainsi que des ateliers pour la pratique. Nous souhaiterions équiper également les immeubles, en ville, en composteurs collectifs mais aussi en lombricompostage. Le service de broyage à domicile est disponible gratuitement ; il va évoluer et devrait être étendu dans le cadre de l'élaboration cette année d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Enfin d'ici 2022 avec l'élargissement des consignes de tri, il y aura mécaniquement, je l'espère, moins d'ordures ménagères et moins d'erreurs de tri, puisqu'il y aura moins d'hésitations. Conduite à l'échelle des 2 Savoie et de l'Ain, une étude est en cours pour la réalisation d'un centre de tri.

QUELS SONT LES PROJETS À VENIR ?

En déchetterie, nous étudions une évolution des modalités d'accès pour permettre un meilleur suivi de la fréquentation des sites, notamment par les professionnels. Concernant les ordures ménagères, nous allons étendre les points d'apport volontaire aux 25 communes. Nous allons maintenant investir environ 1,5 million d'euros par an pour ces installations, sans augmenter les taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères). À Thonon, nous allons commencer par installer ces espaces au pied des immeubles de logements gérés par Léman Habitat. Enfin, nous nous préparons à l'évolution de la gestion des biodéchets (les déchets alimentaires), imposant que ceux-ci soient retirés des poubelles à partir de 2023, pour garantir leur valorisation.

ALIMENTATION

Produire localement, un enjeu d'avenir

Engagée dans la transition écologique, Thonon Agglomération prépare l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), dont l'objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation au cœur de notre territoire.

Au-delà de la dimension sanitaire, la crise a révélé la nécessité de s'approvisionner localement, surtout pour les denrées alimentaires. C'est l'un des enjeux d'un PAT. Celui-ci a pour objectif de valoriser l'agriculture du territoire et favoriser une alimentation de qualité, de préserver notre santé et de développer l'économie locale. Thonon Agglomération a mené différentes enquêtes auprès des parties prenantes. Réussir une stratégie pour augmenter la résilience alimentaire du territoire nécessite en effet la collaboration de tous les acteurs.

TOUS LES ACTEURS MOBILISÉS

S'appuyant sur une étude du SIAC (syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais), confirmant que **le territoire a un déficit de production en fruits et en**

légumes ainsi qu'en viande, Thonon Agglomération a mené d'abord des entretiens auprès d'acteurs locaux (associations, entreprises agricoles, etc.). La difficulté d'accès aux terrains exploitables s'est révélée d'importance. Nombreux souhaitent s'installer sans y parvenir ! La difficile communication entre les acteurs locaux (agroalimentaires, habitants, agriculteurs) a également été mise en lumière.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Puis du 15 septembre au 15 octobre 2020, une enquête en ligne vous a été soumise pour connaître vos habitudes alimentaires mais aussi vos critères de choix pour les achats de denrées alimentaires, votre consommation de fruits et légumes et les évolutions possibles de vos comportements. La cuisine de produits bruts est plébiscitée (95 %) ainsi qu'une



alimentation moins riche en produits d'origine animale et plus importante en fruits et légumes, de préférence locaux et de saison. La principale évolution évoquée dans vos changements d'habitudes serait l'achat de produits en circuit court (63 %).

DES RÉPONSES DE L'AGGLOMÉRATION

Grâce à ces résultats, qui seront complétés par un travail collectif avec toutes les parties prenantes, Thonon Agglomération, aidée par un bureau d'études, optera pour une série d'actions et de mesures à mettre en place à partir de 2023. Parmi elles, on peut citer la protection du foncier agricole qui sera un des points-clés de ce PAT. Les conclusions seront disponibles à l'automne 2021.



RÉMI GENESTON
ABF - BIOSPHÈRE

Rémi, pépiniériste et jardinier de formation, a cherché longtemps un terrain pour développer son projet avant d'obtenir celui à Messery. Sur un hectare et demi, poiriers, pommiers et pruniers de variétés rustiques et résistantes ont pris place.

Ni produit chimique, ni tracteur pour cultiver ses arbres fruitiers, Rémi comptera sur... une fine observation de la nature. "J'ai développé un bureau d'études et d'inventaires floristiques. J'ai réalisé un inventaire, sur 18 hectares, pour le Conservatoire Végétal Régional du Patrimoine Fruitier, près d'Agen". Sur son terrain, il a recensé plus de 110 espèces de plantes sauvages différentes qui aideront les arbres à grandir et auxquelles il a ajouté des plantes mellifères pour les pollinisateurs. Il a observé que le sol était lourd et argileux : pas d'utilisation possible de gros engins agricoles, sous peine de le compacter et de le détruire. "Mon travail consiste à observer la nature et éventuellement rééquilibrer en trouvant des solutions parmi... la nature." 30 kg de fruits par arbre sont visés tout d'abord, vendus dans un rayon de 20 km. "Mais pour en vivre,

20 hectares seraient nécessaires, afin de produire aussi au plus près du consommateur. J'aimerais que les enfants, les familles, viennent cueillir directement les fruits. Quand on vient les chercher, qu'on passe du temps à observer, on développe l'amour du fruit bon et sain pour soi comme pour la nature" conclut-il.

"20 hectares seraient nécessaires afin de produire au plus près du consommateur".



SERVICES PUBLICS

L'Agglo mise sur la proximité !



Une information centralisée et près de chez vous ! À l'initiative de Thonon Agglomération, trois nouvelles structures ouvriront prochainement leurs portes pour vous faciliter l'accès aux services publics. **Décryptage.**

1 LES SERVICES DE L'AGGLO EN PLEIN CENTRE DE THONON

La Maison de l'agglo s'établira au 11, avenue Jules Ferry début 2022 après des travaux de rénovation. L'aggglomération a en effet acquis 1 645 m² pour installer, dans un premier temps, le service politique de la ville, le BIJ (Bureau d'Information Jeunesse) ainsi que l'antenne de justice et du droit (AJD). Un centre associé de La Cité des Métiers du Grand Genève rejoindra les services de l'aggglomération à la fin de l'année (il en existe déjà trois : Annemasse, Bonneville, Bellegarde). Cette structure transfrontalière délivre de l'information mais aussi des conseils gratuits pour votre parcours professionnel : orientation, formation, financement de l'emploi, etc. D'autres services viendront également tenir des permanences (REGENERO, le service de conseils gratuits pour la rénovation énergétique de votre habitat, suivi des demandes de logements sociaux, etc.). **Grâce à son emplacement central et sa facilité d'accès par les transports, cette maison de l'agglo complètera les deux autres antennes de Thonon Agglomération situées à Perrignier et à Ballaison.**

2 LA MAISON DE LA MOBILITÉ UN GUICHET UNIQUE POUR MES DÉPLACEMENTS

À Thonon également, la Maison de la mobilité emménagera au sein de la gare en fin d'année. Actuellement, seule une boutique de vente de titres de transport (bus et cars), est établie place des Arts. La maison de la Mobilité centralisera tous les achats de titres de transport disponibles (train, bus, car mais aussi transports lacustres) et vous renseignera sur tous vos déplacements au sein de l'aggglomération (horaires, possibilités, parcours, etc.) Un service de location de vélos longue durée devrait également être disponible ainsi qu'une conciergerie. Une étude pour y déterminer les services est en cours.

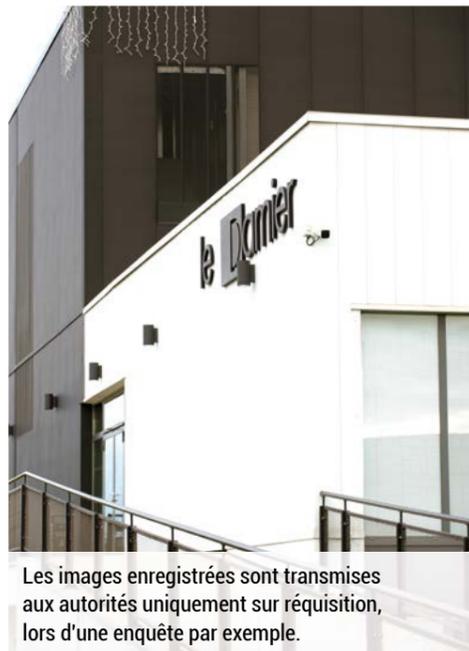
3 BUS FRANCE SERVICES POUR LES DÉMARCHES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Avec ce même objectif de permettre à chacun d'accéder à une information de qualité et de proximité, l'État déploie le label France Services. Ces structures proposent une information et un accompagnement pour vos démarches relevant de **La Poste, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Caisse d'Assurance Maladie et de Retraite, de Pôle Emploi, etc.** Aussi, dès 2021, Thonon Agglomération déploiera sur le territoire un bus labellisé France Services. Le principe est simple : délivrer de l'information et de l'aide pour vos démarches administratives à bord d'un bus ! Il sillonnera prochainement les 25 communes ainsi que les principales zones d'activités de l'aggglomération.

BIEN VIVRE L'AGGLOMÉRATION

Vidéoprotection : la couverture intercommunale avance

Après Fessy, Veigy-Foncenex et Chens-sur-Léman équipées fin 2020, 14 nouvelles communes de l'agglomération seront progressivement dotées de la vidéoprotection en 2021 dont Loisin, Ballaison, Douvaine, Perrignier et Yvoire dès le premier semestre. De son côté, Thonon Agglomération équipera également certains de ses équipements (gymnases, déchetteries...). L'objectif : lutter contre la délinquance et assurer la tranquillité publique grâce à une couverture maillée et la plus optimale possible du territoire intercommunal. Ces équipements sont installés avec le soutien de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Les images enregistrées sont transmises aux autorités uniquement sur réquisition, lors d'une enquête par exemple.

SOCIAL

Envie d'échanger votre logement ?

Vous pouvez le faire facilement avec un autre locataire du parc social en consultant les annonces et en publiant la vôtre sur la bourse en ligne ! L'Union Sociale de l'Habitat (association des organismes de logement social en Haute-Savoie) a créé une plateforme d'échange des logements sociaux sur le département. Vous choisissez, effectuez les visites, concluez un engagement réciproque et envoyez votre dossier au bailleur social pour validation. Depuis 2014, plus de 460 locataires ont déjà échangé leur logement en Haute-Savoie.

www.echangeonsnoslogements74.fr



SERVICES AUX FAMILLES

LA CAF 74 SOUTIENT L'AGGLOMÉRATION



Structures et services

soutenus par la Caf

- 11 multi-accueils
- 4 relais assistants maternels
- 15 accueils de loisirs sans hébergement, périscolaires et extrascolaires
- 1 espace de vie sociale
- 8 micro-crèches
- 2 lieux d'accueil enfants-parents
- 2 centres sociaux
- 2 ludothèques

Pour rester au plus près des habitants, l'agglomération vient de renouveler son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie (CAF 74). D'ici à 2023, grâce à ce soutien réaffirmé, le large éventail de services à la personne déjà proposé par l'agglomération et les communes pourra être affiné. Au-delà des actions centrées sur les plus jeunes, il s'agit désormais de répondre aux besoins des familles dans des domaines aussi variés que le développement du numérique, la santé, la précarité et la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits, le handicap...

MAISON DE SANTÉ

"Assurer l'avenir médical du territoire"

Dès 2015, l'intercommunalité avait lancé un diagnostic concernant l'offre de soins sur le Bas-Chablais afin de ne pas la laisser se fragiliser. Grâce à l'implication des professionnels de santé, de Thonon Agglomération et de la commune, la première Maison de santé ouvrira ses portes en 2021, à Douvaine.

Rencontre avec les docteurs François-Xavier Lion et Jonathan Blunier qui collaborent au projet.



COMMENT CE PROJET EST-IL NÉ ?

La Communauté de Communes du Bas-Chablais (dont le territoire est désormais intégré à Thonon Agglomération) nous a approchés, il y a cinq ans. Quand nous disons "nous", nous parlons des médecins, sages-femmes et des professions paramédicales pour réfléchir sur l'offre de soins dans le Bas-Chablais, et développer un projet de santé multi-professionnel. Ensemble, nous avons déposé un dossier à l'ARS (Agence Régionale de Santé) validé en mai 2016. En 2018, nous avons créé un groupe médical à Douvaine avec les docteurs Eicher et Jouaux. Un cinquième médecin nous rejoindra le 1^{er} mars et nous pourrions être six praticiens, à terme.

QUEL EST LE RÔLE DE THONON AGGLOMÉRATION ?

Elle nous a d'abord aidés dans le développement du projet de santé grâce à la mise à disposition d'un cabinet de conseil pour la rédaction du dossier présenté à l'ARS. Nous avons ainsi obtenu la labellisation maison de santé pluridisciplinaire. Puis, elle a validé les modes

de gestion du futur établissement. La commune a mis à disposition le terrain et a acquis le bâtiment ; elle gère la construction.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE ?

Le patient devrait y trouver une meilleure offre de soins. **En plus des médecins généralistes, il aura accès à un cabinet d'infirmiers, deux orthophonistes, un ostéopathe, un psychologue, un orthoptiste ainsi que le laboratoire d'analyses et la médecine du travail.** Des praticiens différents, qui se soutiennent, qui formulent un meilleur conseil et décident en interdisciplinarité. Pour nous, les médecins, c'est une nécessité. Le modèle d'exercice médical isolé est obsolète, la santé de premier recours doit être multidisciplinaire. La jeune génération est habituée à travailler en intelligence collective dans sa formation. Elle cherche la mutualisation de la gestion, des connaissances et des coûts (financiers, immobiliers). En nous regroupant, nous

"Le modèle d'exercice médical isolé est obsolète, la santé de premier recours se doit d'être multidisciplinaire."

espérons donc pérenniser l'accès aux soins, et développer les relations ville-hôpital, des Communautés professionnelles Territoriales de Santé, etc.

QUELLES ONT ÉTÉ LES DIFFICULTÉS LES PLUS IMPORTANTES ?

Elles sont administratives et humaines : réunir les professionnels intéressés, monter le dossier (santé, immobilier), trouver une cohérence économique pour rendre le projet attractif et, on l'espère, pérenne. Voilà pourquoi plus de quatre années se seront écoulées entre l'obtention de l'agrément et la livraison du bâtiment.

S'INSTALLER À DOUVAINÉ ÉTAIT-CE UNE VOLONTÉ ?

Une volonté et une opportunité. Nous nous serions probablement regroupés en cabinet médical mais la collaboration des élus et des professionnels a permis de se retrouver autour de ce projet. Nous pensons qu'un travail conjoint est nécessaire pour que l'accès aux soins en ambulatoire soit possible et se développe encore. Un tiers des médecins en France (le Chablais ne fait pas exception) a plus de 55 ans. Nous exerçons la médecine pour la famille : il y a une grande proximité avec nos patients, que nous voyons grandir parfois, et que nous conseillons souvent. Partir, quelles que soient les raisons, en les sachant entre de bonnes mains, quelle sérénité !



À Douvaine la maison médicale offrira 700 m² de surface répartie en 4 pôles (médical, paramédical, laboratoire d'analyse et médecine du travail). Coût de la réalisation : 1 332 200 €, dont 300 000 € de financement par Thonon Agglomération.

ANTHY-SUR-LÉMAN

La ViaRhôna : un projet qui roule



Les travaux de réalisation de nouveaux tronçons de voie cyclable, démarrés à Anthy-sur-Léman en juillet 2020, touchent à leur fin : lorsque le chantier se terminera en avril prochain, 2,2 km de pistes seront alors accessibles, reliés à l'est à Thonon.

Différents secteurs ont été concernés : le centre-village aux abords du cimetière, la route du Lavoret et la rue des Savoyances. D'un coût de 702 000 € HT, ces travaux ont été financés à hauteur de 41 % par Thonon Agglomération, qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage conjointement avec la commune.

ALLINGES - DOUVAINE

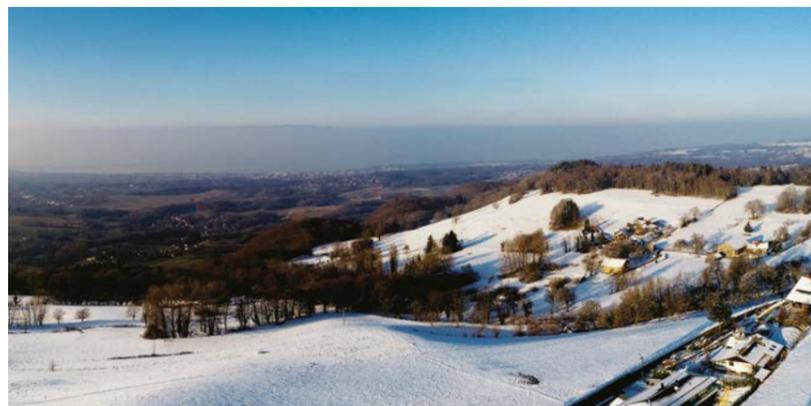
Aménagement du territoire : une attention particulière

Les secteurs de Noyer à Allinges et l'entrée sud de Douvaine (depuis Loisin) sont identifiés comme des secteurs à forts enjeux sur le territoire : en raison de leur positionnement et des questions d'aménagement qu'ils soulèvent (mobilité, habitat, développement économique et commercial). Afin d'approfondir les réflexions, qui alimenteront l'évolution des documents d'urbanisme, Thonon Agglomération lance deux études multithématiques sur ces secteurs. Afin de vous y associer, une concertation sera lancée courant 2021.



ORCIER - LE LYAUD

ASSAINISSEMENT : LES GRANGES ET LES CHAMBRETTES BIENTÔT RACCORDÉS



À partir du mois de mars, la pose d'un réseau séparatif (eaux usées/eaux pluviales) desservant les deux hameaux contribuera à préserver le Pamphiot (donc le lac Léman) et le captage d'eau potable des Chambrettes des rejets d'eaux usées domestiques. Le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales est également programmé sur ce secteur. Coût de l'opération : plus de 2 M € TTC.

DOUVAINE

Les berges restaurées du ruisseau du Crépy

À proximité de la zone d'activités des Niollets, la restauration des berges de ce petit cours d'eau allant se jeter dans le lac Léman a permis de consolider le réseau d'assainissement situé à

proximité. Acheminant les eaux usées de Bons-en-Chablais, Loisin et Ballaison vers la station d'épuration de Douvaine, ce dernier avait été fragilisé par l'érosion de la berge.



A noter

L'organisation des événements mentionnés dans cette page pourra être modifiée ou suspendue compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire. Retrouvez toutes les infos nécessaires et les autres événements proposés dans l'agglomération sur www.thononagglo.fr et www.destination-leman.com

10/03

SOUS LA NEIGE

Théâtre visuel / Danse - 35 mn
Dans la cadre des Chemins de traverse
Margencel (salle polyvalente)
à 10h30 et 16h30
À partir de 6 mois
Billetterie : 04 50 71 39 47



27/03

JARDINER AU NATUREL

Animation-formation gratuite
Allinges de 10h à 12h
Nombre de places limité
Inscription indispensable sur www.thononagglo.fr



FORUM JOBS D'ÉTÉ

Initialement programmé en avril, l'événement sera maintenu mais proposé en ligne à une date qui reste à être déterminée.
www.thononagglo.fr
Facebook @ThononAgglo

JUSQU'AU 28/04

ATELIERS COMPOSTAGE

Ballaison, Loisin, Sciez et Thonon-les-Bains. Toutes les dates sur www.thononagglo.fr
Gratuit sur inscription :
Service Prévention et Gestion des déchets. 04 50 31 25 00



21 ET 22/04

GAINSBURG CONFIDENTIEL

Chanson / Théâtre - 1h15
Dans la cadre des Chemins de traverse
Cervens (salle polyvalente)
le mercredi 21 avril à 20h30
Excenevex (La Symphorienne)
le vendredi 23 avril à 20h30
À partir de 6 ans
Billetterie : 04 50 71 39 47



Retrouvez tous les événements

organisés sur le territoire de Thonon Agglomération sur www.destination-leman.com et [f agendadestinationleman](https://www.facebook.com/agendadestinationleman)

RETROUVEZ DANS CETTE PAGE
UNE SÉLECTION DES ÉVÉNEMENTS
PROPOSÉS OU SOUTENUS PAR THONON
AGGLOMÉRATION.

VENDREDI 21 MAI

LA NUIT EST BELLE

Nos communes sont invitées à éteindre l'éclairage public le temps d'une nuit et luttent ainsi contre la pollution lumineuse. Cette 2^e édition mettra la biodiversité à l'honneur.

En cette date printanière bénéficiant d'une belle lune, les conditions seront favorables à l'observation et à l'écoute de la faune crépusculaire.

Au programme : découverte des animaux nocturnes, balades au clair de lune, lectures contées, concerts à capella, repas à la bougie...

www.lanuitestbelle.org



DU 22/05
AU 6/06

SEMAINE DU GEOPARC CHABLAIS

Sorties-découvertes à vivre en famille ou entre amis

Gratuit
www.geoparc-chablais.com



Améliorez le confort de votre logement !

ADAPTEZ

votre salle de bains

ISOLEZ

votre toiture, vos murs,
vos planchers

REPLACEZ

votre mode
de chauffage



De nouvelles
aides avec
l'OPAH
2020-2023



Tél. 04 56 48 00 11